

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
LIBERTE-EQUALITE-FRATERNITE



ARRETE N° 180 / SR- 2022
**INTERDISANT LE CAMPING ET LE BIVOUAC SUR LE PARKING
DU CHAMP DE FOIRE A HELL BOURG**

Le Maire de la Commune de Salazie,

- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée ;
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2, concernant les pouvoirs de police du maire ;
- **Vu** le Code pénal, notamment ses articles R 610-5 ;
- **CONSIDERANT** que pour le bon déroulement des courses « Diagonale des fous », « Trail de Bourbon », « La Mascareignes » et le « Zembrocal Trail » du 20 au 22 octobre 2022, il est nécessaire de réglementer l'occupation du parking du champ de foire,

ARRETE

- **Article 1** : Du **jeudi 20 octobre 2022 au samedi 22 octobre 2022**, le camping et le bivouac seront interdits sur le parking du champ de foire et aux alentours.
- **Article 2** : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.
- **Article 3** : MM. le Maire, le chef de Brigade de gendarmerie, le Policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire appliquer le présent arrêté.

Fait à Salazie, le 19 SEP. 2022

P/Le Maire, par délégation

1^{ère} Adjointe

Sidoleine Papaya